

### **Contribution**

« Comment renforcer l'attractivité des filières de science politique en France ? »



#### PLAN DE LA CONTRIBUTION

#### Partie I - De l'étude des jeux de pouvoir à une science plurielle

- A. La science politique : une conjugaison au pluriel
- B. La transversalité à l'exercice du pouvoir

#### <u>Partie 2 - Étudier la science politique en France en 2018 : l'état des lieux</u> <u>d'une discipline transversale</u>

- A. Un accès différencié aux études de science politique
- B. <u>Les différentes façons d'appréhender l'enseignement de la science politique en</u>
  France
- C. La concurrence des facultés face aux Instituts d'Études Politiques

# Partie 3 - Du lycée à l'Université, l'heure est à la refonte de l'enseignement et de la promotion de la science politique

- A. <u>L'enseignement de la science politique dans le secondaire : le fer de lance contre</u> l'obscurantisme
- B. <u>La promotion de la science politique par l'orientation des jeunes pour une plus juste reconnaissance de nos études</u>
- C. Repenser aujourd'hui l'enseignement de la science politique dans le supérieur comme vecteur de la transformation de notre société



#### Partie I : De l'étude des jeux de pouvoir à une science plurielle

#### A. La science politique : une conjugaison au pluriel

La science politique se définit comme « l'analyse du pouvoir politique et des institutions » (Larousse, 2018). Cette définition, prise comme telle, est assez obscure et ne reflète pas toute la réalité de la science politique. En effet, il faut au préalable définir ce que sont le pouvoir politique et les institutions pour saisir ce qu'est réellement la science politique. De manière générale, la science politique va s'intéresser aux rapports de force à plusieurs échelles : entre les pays, au sein d'une société, dans une entreprise, un ménage...

On fait de la science politique depuis l'Antiquité : La République de Platon ou La Politique d'Aristote en sont les premiers textes fondateurs en Occident, et servirent de mètre-étalon à son développement ultérieur. Remplacée par la théologie pendant une partie du Moyen-Âge, la science politique est remise au goût du jour au XVIe siècle par Machiavel. En effet, Le Prince est un fabuleux traité de science politique, en ce qu'il fournit des préconisations à un monarque basées sur l'analyse des rapports de force au sein de sa société. Cette redécouverte ouvrit la voie, notamment, aux réflexions des philosophes des Lumières sur les monarchies européennes et le besoin de démocratie.

Cette science politique était toutefois littéraire, dans le sens où elle se basait sur l'observation, l'introspection et les réflexions solitaires de ses auteurs. Au XIXe siècle, des sciences plus modernes (l'économie politique, la sociologie, le droit public...) firent concurrence à la science politique dans sa tentative d'explication des phénomènes de société. Elle fut donc contrainte de se réinventer et de se moderniser, et le fit dans le plus moderne et inventif pays de l'époque : les États-Unis. Cette nouvelle forme de politologie n'arriva en Europe, et donc en France, que plus tard, confirmée par l'ouverture en France de l'Institut d'études politiques de Paris, aussi appelé « Science Po ». Depuis lors, la science politique a continué à évoluer au gré des changements de la société.

On peut dire assez justement que la science politique fut la première des sciences sociales. En étudiant les mécanismes sous-jacents dans la société, et ce bien avant que les autres sciences



sociales modernes ne naissent au XIXe siècle, la science politique a posé les jalons de ce qu'était étudier la société, et de quelle manière le faire.

Toutefois, cela ne l'empêche pas d'être divisée en son sein. Il existe ainsi deux grandes manières de l'envisager : l'école dite « américaine » et une autre « européenne ». L'école américaine étudie la science du pouvoir, c'est-à-dire qu'on va chercher à comprendre ce qu'est le pouvoir, comment il apparaît, comme il agit, pourquoi et quels sont ses effets. L'école européenne, elle, est beaucoup plus « juridique » dans le sens où elle se concentre sur l'État, ses institutions, son historique, les théories de l'État, etc.

Du fait de cette dichotomie de définitions, on verra que la science politique couvre un champ disciplinaire large, qu'on peut regrouper en quatre grandes catégories :

- La théorie politique : elle rassemble la théorie politique, c'est-à-dire les différentes manières imaginées par l'Homme pour gérer son environnement social et les idées politiques, les grands courants de pensée sur le but de la gestion de l'État et de la société. En ce sens, elle est sans doute la plus littéraire des disciplines de la science politique.
- Les institutions politiques : l'étude des institutions politiques va toucher à l'État au sens large.

  Quelles sont les règles fondamentales d'un État ? Comment est-il administré ? Quelles sont ses spécificités et à quoi sont-elles dues ?
- Les partis, les groupes et l'opinion publique : ici, la science politique va s'intéresser à ce qui fait la démocratie au quotidien : les corps intermédiaires et la masse des électeurs. Étant une étude des relations de pouvoir au sein d'une société, il est normal que la science politique s'intéresse aux corps intermédiaires, que ces derniers soient formels (les partis politiques, les syndicats) ou informels (associations, lobbies, groupements d'intérêts...). La formation de ces groupes ne se faisant pas en dehors du monde, ils ont une influence sur l'opinion publique. On pourrait grossièrement la résumer comme l'étude de l'accès au pouvoir.
- Les relations internationales : le monde n'est pas constitué de poches étanches. A ce titre, il est normal d'étudier le fonctionnement des relations internationales, les enjeux et stratégies afférentes, ainsi que les jeux de pouvoir. Ces derniers peuvent exister entre Etats, entre ethnies, entre entreprises...



Avec une telle diversité d'objets d'étude, la science politique doit être un élément central de l'enseignement en sciences sociales. On ne devrait également pas considérer pouvoir enseigner ces différentes disciplines de manière uniforme : c'est une ressource formidable pour l'innovation pédagogique.

#### B. La transversalité à l'exercice du pouvoir

On l'a dit, la science politique est intrinsèquement pluridisciplinaire. Étant la « mère » des autres sciences sociales, elle a toujours porté en elle cette ouverture et cette nécessité de puiser partout pour tenter d'expliquer au mieux la société.

De plus, depuis sa « réinvention » au XIXe siècle, la science politique a su profiter des avancées réalisées par les autres sciences sociales pour perfectionner son diagnostic de la société et changer ses objets d'étude. On peut citer à ce titre la sociologie politique, le droit constitutionnel, l'étude (statistique) des comportements électoraux, l'administration publique ou encore la psychologie sociale... La science politique a été pensée de manière transversale, et continue à avoir cette vocation à l'universalité : elle s'inspire des autres sciences sociales mais les inspire en retour !

On peut isoler quatre grands champs disciplinaires avec lesquels la science politique a vocation à échanger : le droit, l'histoire, l'économie et la sociologie.

Avec le droit, notamment le droit public, car les deux ont vocation à comprendre le fonctionnement de l'État. Toutefois, là où le droit public puise dans les textes, la science politique va partir des faits. Du fait des nombreux échanges entre les deux disciplines, la science politique a fini par influencer le droit, notamment via la notion de « réalisme juridique ».

La science politique peut être définie comme l'étude politique de l'histoire contemporaine. A ce titre, l'Histoire lui apporte énormément, notamment en termes de perspective et de causalité



historique. Réciproquement, la science politique a permis à l'Histoire d'apprendre à mieux prendre en compte la réalité sociale par l'étude politique.

Les politistes et les économistes font un travail complémentaire : là où les premiers vont analyser les institutions, les seconds vont les prendre en compte pour expliquer les comportements économiques. Les deux étant très fortement liés, l'étude entre institutions et économie est devenue un pan à part entière de la science économique.

Enfin, la sociologie est une science clef de la science politique. En permettant au politiste de remettre sa science dans son contexte, la société, et en expliquant comment se forment les opinions (notamment), elle fournit tout un bagage d'outils au politiste.

Cette proximité avec les autres sciences sociales a permis à la science politique de faire changer ses objets d'étude avec le temps, notamment sous l'impulsion de l'école américaine. En effet, si on considère la science politique comme l'étude des rapports de force entre groupes humains, elle n'a pas à se circonscrire à la limite de l'État. Aujourd'hui, la science politique utilise ses outils et son bagage théorique traditionnels pour analyser de nouveaux pans de la société pouvant se caractériser par un rapport de force et/ou une conquête de pouvoir.

Ces rapports de force peuvent être transnationaux, nationaux, locaux... Au niveau transnational par exemple, il est devenu crucial pour de grands pays de comprendre leurs diasporas pour répondre à leurs attentes et ainsi influencer la politique des pays où elles sont implantées. On pourrait également citer les rapports de force entre firmes multinationales : généralement l'apanage des économistes ou des gestionnaires, la science politique permet de prendre en compte de nouveaux facteurs dans les stratégies des firmes.

Au niveau local, on va pouvoir s'intéresser aux stratégies internes à l'entreprise liées aux intérêts divergents des salariés et des employeurs. On peut aussi s'intéresser aux relations femmehomme au sein d'un ménage, etc.

La science politique est une science à conjuguer au pluriel. A ce titre, son enseignement doit être aussi diversifié, ce que corrobore la répartition des formations en science politique.



# Partie 2 : Étudier la science politique en France en 2018 : l'état des lieux d'une discipline transversale

#### A. Un accès différencié aux études de science politique

L'enseignement de la science politique en France s'est concrétisé entre deux après-guerre, après 1870 et après 1945. C'est ainsi qu'en 1872 est née l'École Libre des Sciences Politiques, fondée par Émile Boutmy. En 1945, c'est le moment de la nationalisation de cette école avec la création de l'Institut d'Études Politiques de Paris. L'objectif était, à l'origine, la formation des étudiants afin de leur permettre de réussir les concours administratifs et, de fait, la création d'une élite administrative. De par cette mission spécifique, l'ELSP ne pouvait s'inscrire dans la volonté de créer une faculté de politologie.

Il est donc important de noter qu'historiquement, la science politique était enseignée hors des facultés de droit. Le monopole de cet enseignement a, en revanche, totalement échappé à cette école, puisque les facultés de droit ont pu dispenser des cours de science politique, ce qui a permis l'affirmation du droit public au sein de ces facultés et qui démontre le lien étroit entre ces deux disciplines.

Toujours en 1945 est créé un autre IEP, celui de Strasbourg. En 1948 sont créés les IEP de Lyon, Bordeaux, Toulouse et Grenoble. En 1956, la ville d'Aix-en-Provence se voit elle aussi dotée d'un IEP, sans oublier Lille et Rennes en 1991 et l'IEP de Saint-Germain-en-Laye en 2013.

Pour l'admission en première année, trois IEP disposent de leur propre procédure d'admission (Bordeaux, Grenoble et Paris) et sept proposent à leurs candidats un concours d'entrée commun (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse).

Le concours commun permet notamment une meilleure visibilité des IEP au niveau national ainsi que la possibilité aux étudiants de passer les épreuves écrites dans leurs villes sans avoir à trop



se déplacer géographiquement. Celui-ci ouvre environ 1150 places en première année pour l'ensemble des IEP, pour environ 9000 candidats se présentant au concours chaque année. L'attribution des places dans l'IEP étant déterminée selon le classement final et les choix préférentiels des étudiants. Le taux de sélectivité étant d'environ 12% pour la réussite au concours commun et 13% pour Grenoble.

Quelques chiffres intéressants doivent être notés sur l'admission au sein de Science Po Paris : un peu plus de 5480 candidats se sont présentés aux épreuves d'entrée du Collège Universitaire (L1/L2/L3) en 2017, pour une admission de 806 étudiants. Pour l'entrée en master, ce ne sont pas moins de 6700 candidats pour un peu plus de 2000 personnes admises. Ce qui correspond à un taux de sélectivité respectif d'environ 14% pour l'entrée en première année et un taux de 29% pour l'admission en master.

De plus, les admissions en Master I et Master 2 dans les IEP de province sont très prisées par les étudiants qui ont déjà une licence ou un Master I en science politique, puisqu'ils constituent le vivier principal des admissions en 4<sup>e</sup> année. Ceux-ci souhaitant, pour la plupart, une spécialisation dans un domaine précis de la science politique.

Plusieurs programmes « Egalité des chances » sont également disponibles pour les très bons élèves issus de lycées figurant dans les zones d'éducation prioritaire, afin qu'ils puissent tenter les concours d'entrée en première année. En revanche, ces dispositifs restent très peu efficaces puisqu'on estime que moins de 15% des élèves inscrits dans ces dispositifs réussissent réellement le concours. Cet échec continue à alimenter la croyance selon laquelle étudier en IEP est une chose quasi-impossible pour les élèves en difficulté, et / ou se trouvant dans les ZEP.

Enfin, les licences de science politique sont également très populaires, notamment auprès des étudiants ayant échoué aux épreuves des concours. Celles-ci étant soumises à plusieurs attendus nationaux qui peuvent paraître assez généraux. Il est, en effet, demandé : un intérêt pour les questions politiques et sociales ; savoir mobiliser des compétences en expression orale et écrite afin de pouvoir argumenter un raisonnement ; disposer d'aptitudes à la compréhension et à l'analyse de



documents ; pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail. Ces prérequis sont pour la plupart très proches de ce qui est attendu en droit également.

Ces licences sont malheureusement souvent mises, à tort ou à raison, en concurrence avec les IEP, ce qui contribue à les dévaloriser et à occulter les formations qu'elles dispensent, laissant croire au monopole de l'enseignement de la science politique par les IEP.

### B. Les différentes façons d'appréhender l'enseignement de la science politique en France

L'enseignement de la science politique en France est très généraliste, qu'il s'agisse des formations dispensées au sein des Instituts d'Études Politiques ou encore dans les licences de science politique au sein des Universités.

Il existe, en France, plus de 20 licences en science politique, et une dizaine de parcours spécialisés en double-licence ou licence bi-disciplinaire. En étudiant de près les maquettes de formations, on s'aperçoit que ces licences font l'objet d'une véritable transversalité dans leurs enseignements. En effet, que ce soit le droit, l'histoire, la philosophie ou encore l'économie, ces matières sont toutes mises au service de la chose politique : c'est pourquoi la science politique s'intéresse naturellement à ces sujets. L'étude de ces disciplines semble donc indispensable afin de forger sa culture politique et permettre par la suite de mettre ces matières en relief grâce à la science politique.

Le parcours classique est donc respecté par pratiquement l'ensemble des licences en science politique. La première année est toujours la découverte de la matière, où l'on apprend les bases de la méthodologie d'analyse des sciences sociales, indispensable à la poursuite d'études. Ces bases permettent à l'étudiant d'avoir les premiers outils de compréhension de la matière. La découverte passe également par l'histoire de la science politique, de ses origines à nos jours, afin de permettre à l'étudiant de comprendre l'augmentation des effectifs en science politique mais également l'importance de la science politique dans la compréhension du monde qui nous entoure. C'est un



véritable contour de la matière et des domaines d'études qui est effectué en première année. On cherche à faire comprendre aux étudiants l'objet même de la science politique, en prenant comme première matière des disciplines déjà étudiées au lycée, telle que l'histoire ou encore la sociologie.

La deuxième année est celle de l'orientation, où l'étudiant commence à découvrir des matières spécifiques à la science politique : la sociologie politique, l'étude des relations internationales.... Le but est la découverte par l'étudiant des différents champs d'étude possibles en science politique.

Enfin, la troisième année est celle de la pré-spécialisation. Pour la plupart des IEP, c'est l'année à l'étranger obligatoire, qui permet à l'étudiant de mettre en perspective sa vision de la science politique avec les autres conceptions existantes, et surtout la découverte d'une culture différente. Dans les Universités, cette année sert pour l'étudiant à affiner son projet professionnel et approfondir ses connaissances dans certains domaines de la science politique.

Pour ce qui est des masters de science politique, ceux-ci ont pour objet de donner une véritable spécialisation à l'étudiant, les parcours principaux étant la philosophie politique, les relations internationales, la politique comparée, l'étude des comportements électoraux, l'administration publique et les politiques publiques.

Souvent, faire une licence de science politique à l'Université est synonyme d'échec à l'un des concours d'entrée aux Instituts d'Études Politiques. Selon un sondage mené par l'Association Droit-Science Politique Jean Moulin à la rentrée 2017, sur une base de 548 personnes, 52% des étudiants avaient tenté l'un des concours afin d'accéder à l'un des IEP. De plus, il est également intéressant de noter la proportion des étudiants souhaitant tenter le concours d'entrée des IEP en 4° année.



#### C. La concurrence des facultés face aux Instituts d'Études Politiques

La concurrence existe-t-elle entre les UFR dispensant des formations de science politique et les IEP ? La réponse est évidemment positive. Les IEP concurrencent sans le moindre doute les licences classiques de science politique, celles-ci étant en quelque sorte dévalorisées face aux IEP qu'on présente, à tort ou à raison, comme des formations d'élite. Il n'est en effet plus nécessaire de prouver la qualité, ou du moins, la reconnaissance de compétences qu'offre un master de Science Po Paris ou un master de l'un des IEP de province.

La question est donc de savoir quels sont les atouts des licences de science politique face à la puissance acquise des IEP. Force est de constater que la différence de traitement est réelle entre un étudiant en 3° année de licence science politique classique et un étudiant de 3° année dans un IEP. La recherche de stage et de premières expériences professionnelles reste difficile pour ces étudiants en Université, qui souffrent de la concurrence des IEP.

Il existe des exceptions à cela : on peut prendre l'exemple de la licence Droit et Science politique dispensée par la Faculté de Droit de Lyon 3. Cette dernière a été créée en 2007 dans un contexte difficile, succédant à une licence de science politique classique qui souffrait justement de la concurrence de l'IEP de Lyon ainsi que de la licence de l'Université Lyon 2. Le responsable pédagogique de l'époque, Jean-Paul Joubert assisté de David Cumin, a donc décidé de créer cette licence bi-disciplinaire en axant les enseignements de science politique sur les relations internationales, et plus précisément sur les thématiques de sécurité et de défense.

L'objectif était double, créer une licence unique en France, et sortir du modèle classique d'enseignement de la science politique. C'est en effet ce qu'il s'est passé : cette licence Droit - Science politique est donc dénuée de cours approfondis concernant les comportements électoraux - et tout ce que l'on pourrait appeler la science politique interne - pour se concentrer sur l'aspect réaliste des relations internationales. Cette maquette de formation est très souvent critiquée par de nombreux professeurs enseignant à la fois en IEP et à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, ceux-ci considérant que les bases méthodologiques ne sont pas acquises.



Conséquemment, la solution se trouve peut-être dans l'hyperspécialisation des licences de science politique, qui est peut-être la clef de différenciation des Universités face aux IEP. On pourrait imaginer toutes sortes de licences ayant comme axe de recherche la gestion de crise, les politiques publiques, les expertises internationales, etc. Force est de constater, nonobstant les critiques, que le taux d'insertion professionnelle des diplômés de la licence puis du master Relations Internationales est très élevé.



### Partie 3 : Du lycée à l'Université, l'heure est à la refonte de l'enseignement et de la promotion de la science politique

### A. <u>L'enseignement de la science politique dans le secondaire : le fer de lance</u> contre l'obscurantisme

Nous avons eu l'occasion de démontrer précédemment l'ampleur que les termes « science politique » revêtent. Face à certaines problématiques et certains enjeux que nous connaissons dans la société actuelle, il nous semble nécessaire de replacer l'étude de la science politique au centre des débats.

L'élection présidentielle de 2017 a permis d'obtenir des chiffres, récents, sur l'attitude des jeunes face au vote. Si l'abstention a atteint, en 2017, de nouveaux records pour l'ensemble de la population, c'est chez les jeunes qu'elle est la plus marquée. De nombreuses causes peuvent être avancées pour expliquer cette tendance, mais un constat, simple, peut être retenu. Il s'avère en effet que plus les citoyens ont la sensation d'être éloignés d'une élection, et plus le risque d'abstention est fort. Ainsi l'élection présidentielle, qui est la plus médiatisée et à laquelle il est facile de s'identifier, obtient les plus forts taux de participation, là où les législatives, les européennes ou les régionales obtiennent des pics d'abstention phénoménaux.

Nous pensons donc qu'un enseignement de la science politique, axé entre autres sur les enjeux des élections, mais également sur les pouvoirs et les rôles de chacun des élus, permettra une meilleure compréhension du monde politique. Cet enseignement sera un premier pas dans la prise de conscience politique collective et dans le combat contre l'abstention.

Si nous ne voulons plus d'une société où certains électeurs sont incapables de définir, à titre d'exemple, le rôle et l'utilité d'un président de région ou d'un conseil départemental, alors il revient à l'éducation nationale de l'enseigner aux jeunes.

L'ARES propose donc une extension de ce que peut être « l'éducation civique » vers un enseignement de la science politique axé sur les droits et devoirs du citoyen, l'environnement politique et sociétal des individus et le fonctionnement de l'Etat.



Dans l'objectif de développer la conscience politique, l'esprit critique, la connaissance et la compréhension de notre société par les jeunes et, à terme, de l'ensemble de la population, l'ARES défend un enseignement de la science politique au lycée.

## B. <u>La promotion de la science politique par l'orientation des jeunes pour une plus</u> juste reconnaissance de nos études

Au regard de la richesse que revêt la science politique, mais également au regard de son taux d'insertion professionnelle, l'ARES défend une orientation des jeunes dans les filières de science politique, sans nécessairement que cela implique une mise en concurrence des filières entre elles.

Pourtant, deux constats peuvent aujourd'hui être faits : premièrement, face à la surmédiatisation des IEP, les autres voies d'accès à la science politique sont totalement occultées et trop peu de jeunes sont suffisamment bien informés de leur existence. Deuxièmement, cette négligence entraine un préjugé, encore trop présent dans les lycées, selon lequel les études de science politique seraient réservées à « une élite » sélectionnée par concours, ce qui écarte d'entrée un grand nombre d'étudiants qui, entre préjugés et mauvaise orientation, renoncent aux études supérieures en science politique.

Face à ces constats qui nuisent aujourd'hui à la reconnaissance et à l'enseignement de la science politique, l'ARES reste force de propositions, dans la continuité de ses contributions antérieures visant à une meilleure orientation des jeunes.

Nous demandons donc, dans un premier temps, une meilleure information des jeunes et des lycéens de ce que sont les études de science politique, de sorte que chaque élève puisse prendre conscience de ce que ces études revêtent. Cette première proposition fait d'ailleurs écho à notre revendication d'enseigner la science politique au lycée, en ce que l'information des lycéens passera d'abord par l'enseignement.

Dans un second temps, nous demandons qu'un effort soit porté sur l'orientation des lycéens, et plus spécifiquement sur l'orientation en science politique, afin que soit mis un terme aux préjugés



relatifs à ces études. Oui ces études sont porteuses d'avenir, et non les IEP n'en sont pas la seule voie d'accès.

Nous ne pouvons d'ailleurs que conseiller à l'ensemble des acteurs des études de science politique, universités, associations étudiantes, élus étudiants, de contribuer à la promotion de leur domaine d'étude.

## C. <u>Repenser aujourd'hui l'enseignement de la science politique dans le supérieur</u> comme vecteur de la transformation de notre société

Nous ne traiterons pas ici des formations de science politique à part entière, puisqu'il n'est pas de notre ressort de les commenter ou de les critiquer une à une. Nous nous intéresserons ici à la question de l'élargissement de l'enseignement de la science politique dans le supérieur et la place que cette discipline doit revêtir au regard de son importance.

Dans un premier temps, nous plaidons pour élargir l'enseignement de la science politique à d'autres composantes que celles qui le proposent déjà. En effet, et toujours au regard de l'importance que peut avoir cette discipline dans le développement intellectuel des individus, il nous semble primordial qu'une place soit réservée à cet enseignement, du secondaire au supérieur.

Cette proposition ambitieuse appelle néanmoins quelques ajustements pour que sa mise en place reste gage de qualité.

Nous demandons ainsi à ce que cet enseignement soit à la fois universel et spécialisé. En effet, si chaque individu doit bénéficier d'un enseignement à la science politique lors de son cursus, cela suppose qu'un tronc commun identique soit dispensé. Pour autant cette discipline, nous l'avons vu, possède un champ d'application extrêmement large. Cela constitue une chance, qu'il faut saisir pour enseigner de manière spécialisée la science politique en fonction du cursus choisi. Un étudiant en droit n'aura pas nécessairement les mêmes besoins en science politique qu'un étudiant en gestion, ce qui implique qu'en parallèle du tronc commun soit enseignée une science politique spécialisée.



Dans un second temps, et dans les formations qui dispensent à la marge des matières de science politique (telles les facultés de droit ou de sociologie) certaines critiques sont faites par les étudiants eux-mêmes sur la manière dont ces matières sont enseignées. Trop souvent vue comme purement théorique, la science politique a du mal à s'intégrer pleinement au reste des enseignements dispensés. Nous demandons donc qu'un effort soit mis sur cet enseignement, de sorte que cette discipline devienne plus pratique et soit source de développement de compétences.

De même, la science politique souffre d'un manque de lisibilité qui nuit aujourd'hui à la reconnaissance de nos diplômes. Il nous semble alors nécessaire de rendre cette discipline plus lisible, plus concrète et plus palpable, afin qu'elle soit source de plus-value dans nos diplômes.

Dans un troisième et dernier temps, nous regrettons aujourd'hui qu'à l'instar du droit ou de l'économie, la science politique ne jouisse pas de son propre conseil national. Face à la diversité et la globalité de la science politique, et dans l'objectif d'un enseignement universel et progressif, nous demandons à ce que soit créé le Conseil National de la Science Politique. Ce conseil aura pour mission de réunir les acteurs de la science politique, professeurs, chercheurs, étudiants, en vue de fixer les grandes orientations et objectifs de l'enseignement de la science politique en France.

L'ARES qui, par le passé, a réussi à créer le Conseil National de l'Économie et de la Gestion, se porte volontaire dans la mise en place de ce Conseil et s'estime légitime dans son administration.